

<http://internet22.catholique.fr/spip.php?article1017>

**Diocèse22**  
**Tisserands**



Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier

# Synode : jeu scénique et orientations diocésaines

- Le réseau de l'Internet diocésain - La vie du réseau -



Date de mise en ligne : mardi 6 juin 2017

---

Copyright © Internet 22 - Tous droits réservés

---

Le dimanche 4 juin Mgr Denis Moutel a publié les actes du Synode qui se déroulait depuis 2015.

Parmi les 36 articles promulgués, les lois synodales LS-18 et LS-24 porte explicitement sur la formation en ligne et sur la communication en général et les nouveaux moyens en particulier. Des possibilités pour mettre nos compétences au service de tous et former des personnes.

## LS-18 Intégrer de nouveaux modes de formation

Pour tenir compte des contraintes horaires, des modes de vie actuels et des nouvelles attentes de formation, le Service diocésain [*de formation permanente, NDLR*] proposera chaque année un parcours pouvant être suivi à distance individuellement ou en petites équipes **en utilisant les nouvelles technologies** : [mooc](#) (cours en ligne), visioconférence, etc.

## LS-24 Développer la communication

À tous les niveaux de la vie du diocèse, on travaillera la communication en interne et en externe. Par exemple :

- compte-rendu des réunions de l'EAP diffusé à tous les paroissiens,
- distribution gratuite du bulletin paroissial dans les boîtes à lettre à la rentrée,
- feuillet propre à la paroisse avec la demande de denier de l'Église,
- **présence sur les réseaux sociaux,**
- tableau ou feuillet avec les informations principales mises régulièrement à jour dans les églises,
- envoi des infos par liste de diffusion au niveau paroissial (Style bloc-notes),
- **formation aux nouveaux moyens de communication : tweeter, facebook.**
- informations dans la feuille paroissiale sur des émissions de RCF ou KTO,
- informations dans la presse locale,
- présentation des mandats et services d'Église pour les rendre plus visibles dans la communication paroissiale.